

Digne-les-Bains, le 20/01/2021

AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE DES TERRITOIRES EN TÉLÉPHONIE MOBILE :

10 nouveaux sites retenus dans le département des Alpes-de-Haute-Provence au titre du New Deal Mobile

Alors que le contexte actuel met en évidence l'importance de l'accès au numérique pour tous, la politique publique visant à améliorer la couverture en téléphonie mobile dans les territoires en situation de mauvaise couverture se poursuit.

Elle s'est traduite par la publication au journal officiel du 26 décembre dernier d'un nouvel arrêté du secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des communications Électroniques, Cédric O, définissant la première liste de zone à couvrir par les opérateurs de radiocommunication mobiles au titre de 2021 [chaque site devra assurer dans un délai maximal de 24 mois un couverture 4G].

10 nouveaux sites de téléphonie mobile font partie de cette liste pour les Alpes-de-Haute-Provence, en cohérence avec les propositions faites en octobre 2020 par Mme la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, Violaine DÉMARET, en parfait accord avec le président du conseil départemental, et après concertation avec les acteurs de l'aménagement numérique de notre territoire réunis dans le cadre d'une équipe projet locale (Agence Nationale des Territoires-Mission France Mobile, associations des maires et des maires ruraux des Alpes-de-Haute-Provence, région PACA, parlementaires, syndicat départemental d'électrification...).

Ces sites concernent plusieurs zones géographiques des Alpes-de-Haute-Provence dans lesquelles aucun des quatre opérateurs de téléphonie mobile n'offre une couverture mobile de bonne qualité :

- 1 site à Archail ;
- 1 site à Saint-Michel-L'Observatoire ;
- 1 site à Allons ;
- 1 site à Ubaye-Serre-Ponçon ;
- 1 site à Saint-Paul-sur-Ubaye ;
- 1 site à Peyroules ;
- 1 site à Aiglun ;
- 1 site à La Condamine Chatelard ;
- 1 site à Demandolx ;
- 1 site à La Javie.

Cet arrêté porte à 40 le nombre de site de téléphonie mobile dont bénéficie les Alpes-de-Haute-Provence au titre de ce dispositif depuis 2018 [6 sites ont d'ores et déjà été mis en service à Auzet, Bayons, La Robine-sur-Galabre, Saint-Jeannet, Châteauneuf-Val-Saint-Donnat et Sourribes].

La mise en œuvre de ce dispositif de couverture ciblée se poursuivra dans les années à venir au bénéfice des habitants et du territoire des Alpes-de-Haute-Provence.

Lien vers le premier arrêté au titre de l'année 2021 :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042738859?tab_selection=all&searchField=ALL&query=radiocommunications+mobiles&page=1&init=true

Pour suivre en détail tous les avancements du New Deal Mobile, l'ARCEP publie un tableau d'avancement du New Deal mis à jour trimestriellement : <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/tableau-de-bord-du-new-deal-mobile.html#Home>

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10
04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex